

Jeudi 8 Juin 2023

CAP SUR LA MATERNELLE

SOMMAIRE

- 1 L'ACCOMPAGNEMENT DE CES STRUCTURES VERS L'ENTREE A L'ECOLE MATERNELLE
- 2 PRESENTATION DES ECOLES ET CENTRES DE LOISIRS MATERNELLE
- 3 PRESENTATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES
- 4 CE QUI RELEVE DE LA VILLE ET CE QUI RELEVE DE L'EDUCATION NATIONALE
- 5 LES MOYENS DEDIES AUX ECOLES MATERNELLES DE LA VILLE
- 6 PRESENTATION DES ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ELEVES
- 7 LE CONSEIL DES PARENTS
- 8 PRISE DE PAROLE DE L'INFIRMIERE DU SERVICE PETITE ENFANCE
- 9 PRISE DE PAROLE DU PSYCHOLOGUE DU SERVICE PETITE ENFANCE





MOT DE BIENVENUE AUDREY VENTURINI

Conseillère municipale déléguée à la parentalité



MOT DE BIENVENUE SARA FERJULE

Adjointe au maire chargée de l'enfance, de l'éducation et de la famille

L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'ÉCOLE

L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'ECOLE

Les structures amènent progressivement les enfants vers différents objectifs :

- L'autonomie.
- L'évolution de la communication verbale.
- L'éveil intellectuel au travers de découvertes sensorielles.
- La capacité de partage et la patience.
- La socialisation.
- La sécurité affective.

Exemples concrets :

En crèches collectives

- Moments transmissions parents-professionnels (séparation du matin et retrouvailles du soir)
- Rencontres réunions du soir avec les parents.
- Cafés des parents au cours de l'année.
- Libre choix des activités.
- Installation de repères dans le lieu (place identifiée pour le repas et la sieste, espace dédié à chacun dès l'entrée, au sein de l'espace de vie).
- Proposition des petits wc ou pot pour apprentissage sans la couche.

En crèche familiale

- Matinée accueil regroupement
- Activités variées régulières ; psychomotricité, lecture (médiathèque), piscine.
- Installation de repères dans le lieu (place identifiée pour le repas et la sieste, espace dédié à chacun dès l'entrée, au sein de l'espace de vie).
- Proposition des petits wc ou pot pour apprentissage sans la couche.

Chez les assistantes maternelles indépendantes qui fréquentent les RPE

- Participation régulière aux ateliers.
- Tous les apprentissages du professionnel pour permettre à l'enfant de tendre vers une certaine autonomie.



PRÉSENTATION DES ÉCOLES ET CENTRES MATERNELLES

LES STRUCTURES MATERNELLES DE LA VILLE



L'école « **Les trois Merlettes** » est rattaché au centre de loisirs « **Saint-Clair** » :
ATSEM référente : Annabelle HERVE
Directrice du centre de loisirs : Manon ARNAUD

En moyenne : 27,71 élèves par classe.

L'école « **Anne Frank** » est rattaché au centre de loisirs « **Anne Frank** » :
ATSEM référente : Corinne DESLANDES
Directeur du centre de loisirs : Bruce THOMAS

[Les élèves de maternelles et de l'élémentaire sont accueillis à Saint-Clair le mercredi]

En moyenne : 26 élèves par classe.



LES STRUCTURES MATERNELLES DE LA VILLE



L'école « **Candalle** » est rattaché au centre de loisirs « **Candalle** » :

ATSEM référente : Pascale BOSSARD

Directrice du centre de loisirs : Séverine NOEL

En moyenne : 26 élèves par classe.

L'école « **Barberet** » est rattaché au centre de loisirs « **Barberet** » :

ATSEM référente : Isabelle BLONDE

Directeur du centre de loisirs : Mickaël GONCALVES

En moyenne : 27,14 élèves par classe.



LES STRUCTURES MATERNELLES DE LA VILLE



L'école « **Neruda** » est rattaché au centre de loisirs « **Neruda** » :
ATSEM référente : Alexandra LAGOUTTE
Directeur : Christophe GOLLARD

En moyenne : 24,13 élèves par

L'école « **Aimé Césaire** » est rattaché au centre de loisirs « **Aimé Césaire** » :
ATSEM référente : Chadia BEN AMOR
Directrice du centre de loisirs : Laurence ROBERT

En moyenne : 26 élèves par classe.



LES STRUCTURES MATERNELLES DE LA VILLE



L'école « **Pablo Picasso** » est rattaché au centre de loisirs « **Pablo Picasso** » :
ATSEM référente : Gaëlle BOYER
Directrice : Virginie BOUDOUX

En moyenne : 24 élèves par classe.

L'école « **Marginea** » est rattaché au centre de loisirs « **Marginea** » :
ATSEM référente : Carol BARRET
Directrice du centre de loisirs : Fanny MALVISI [*Les maternelles de Marginea sont accueillies à Picasso le mercredi*]

En moyenne : 22,50 élèves par classe.



LES STRUCTURES MATERNELLES DE LA VILLE



L'école « **Pajot** » est rattaché au centre de loisirs « **Pajot** » :
ATSEM référente : Audrey CUVELLIER
Directrice du centre de loisirs : Marion VALDISSERA

En moyenne : 26,20 élèves par

L'école « **Jacques Prévert** » est rattaché au centre de loisirs « **Jacques Prévert** » :
ATSEM référente : Marie-Christine NAL
Directeur du centre de loisirs : Yannick GERMAIN

En moyenne : 26,40 élèves par classe.



LES STRUCTURES MATERNELLES DE LA VILLE

L'école « **Jean Rostand** » est rattaché au centre de loisirs « **Jean Rostand** » :
ATSEM référente : Antonia JOAQUIM
Directeur : Bruno MUNOZ

[Les élèves de maternelles et de l'élémentaire sont accueillis à Prevert le mercredi]

En moyenne : 25,38 élèves par classe.



LE METIER D'ATSEM DANS LES ECOLES MATERNELLES

C'est quoi une ATSEM ? (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)

Sa mission principale est d'aider le professeur à préparer les activités et s'assurer du bien-être des enfants tout au long de la journée.

C'est un soutien indispensable pour l'enseignant et un acteur clé de l'apprentissage et de l'éducation des tout-petits.

| PRÉSENTATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

L'ORGANISATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Un accueil du matin

de 7h à 8h20

avec **un petit déjeuner équilibré**

(3 composantes)

Réservation jusqu'à 24h avant

Le temps du midi

de 11h30 à 13h20

avec **un repas équilibré**

(3 composantes)

Réservation jusqu'à 24h avant

Un accueil du soir

de 16h30 à 19h

avec **un goûter équilibré**

(4 composantes)

Réservation jusqu'à 24h avant

Les mercredis

Le matin : accueil de 7h à 9h, puis départ entre 11h30 et 12h

Le matin + repas : accueil de 7h à 9h, puis départ entre 13h15 et 13h30

L'après-midi : accueil entre 13h15 et 13h30, puis départ entre 16h30 et 19h

La journée complète : accueil de 7h à 9h, puis départ entre 16h30 et 19h

Réservation jusqu'à la veille de l'inscription (24h avant)

L'ORGANISATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

LA LIAISON ENTRE L'ECOLE ET LES FAMILLES

Objectif : Suivre le rythme de l'enfant en fonction de son âge et de ses capacités, au bénéfice de leur épanouissement et leur bon développement.

Une journée type :

- Activité d'éveil en début de matinée, une activité plus rythmée en fin de matinée.

- Après le repas une sieste d'1h30 à 2h.

Chaque enfant se réveille de façon échelonné et est pris en charge en fonction de son réveil par un animateur.

- Activité plus calme en fin de journée.

Plusieurs accueils de loisirs peuvent être regroupés sur 1 site.

Réservation obligatoire

(environ 1 mois avant concernant les périodes de vacances)

CONSEILS DES ACCUEILS DE LOISIRS

Quand :

En début et fin d'année scolaire.

Où :

Sur chaque centres de loisirs.

Qui :

Ces conseils d'accueils de loisirs réunissent les parents, un élu et un responsable du service animation de la mairie.

Objectif : Présenter l'équipe des structures, leurs fonctionnements, les différents projets pédagogiques et les animations de la ville sur lesquelles les structures vont intervenir. C'est également un moment entre les professionnels et les parents qui permet de donner un temps et un lieu d'échanges.

Informations et nouveautés des conseils des centres en 2023 :

- Les conseils de centres ont lieu du 23 mai eu 29 juin 2023 sur chaque structure.
- Cette année fut invitée les parents des futurs PS.

LES MODALITES D'INSCRIPTION

Calcul du Quotient Familial :

- Le QF 2023 est valable jusqu'au 31 août 2023.
- La prochaine campagne aura lieu au printemps 2024 pour un QF qui sera désormais valable du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante, et non plus sur une année civile.

Portail Famille :

- Les inscriptions périscolaires se font via le portail famille.
- Le Portail Famille est un outil qui est en cours de modernisation. La nouvelle version est en ligne depuis ce mois-ci.
- Cette nouvelle version permettra de coller au plus près des besoins des familles d'aujourd'hui avec des rubriques concrètes, adaptées au téléphone.
- Un système de notification sera mis en place sur l'application (1 fois par semaine)
- Ce Portail Famille permettra également d'avoir accès à l'actualité des actions parentalité de la ville, comme les cafés des parents, le conseil des parents, les ateliers parentalité...
- A travers ce portail, l'objectif n'est pas seulement de créer un outil d'information, mais également une plateforme d'accompagnement et d'orientation avec des liens vers le guide de la parentalité par exemple.

**CE QUI RELEVE DE LA VILLE
ET CE QUI RELEVE DE
L'EDUCATION NATIONALE**

COMPRENDRE L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE

Ce qui relève de la ville

- Mise à disposition des locaux et du matériel
- Organisation des accueils de loisirs (matin, midi, soir, mercredis, vacances scolaires)
- Personnel non enseignant
- Sectorisation scolaire...

Ce qui relève de l'éducation nationale

- Définition des programmes et l'enseignement
- Gestion des enseignants
- Ouvertures et fermetures de classe...

Un partenariat étroit et solide

ville/éducation nationale/communauté éducative

au bénéfice de l'épanouissement et du bon développement des enfants à l'école

COMPRENDRE L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h ➤ 8h30	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil de loisirs 	Accueil du matin	Accueil du matin
8h30* ➤ 11h30	École 	École 		École 	École 
11h30 ➤ 13h30	Pause méridienne 	Pause méridienne 		Pause méridienne 	Pause méridienne
13h30* ➤ 16h30	École 	École 		École 	École 
16h30 ➤ 19h	Accueil du soir 	Accueil du soir 		Accueil du soir 	Accueil du soir

Avec étude surveillée pour les CE2/CM1 et CM2

Avec étude surveillée pour les CE2/CM1 et CM2



Les maternelles Candalle et Neruda ont des horaires décalés de 10 mn



LES MOYENS DEDIES AUX ECOLES MATERNELLES DE LA VILLE

LES MOYENS FINANCIERS DEDIES PAR LA VILLE POUR LES ECOLES MATERNELLES

- **Matériel pédagogique** : 32 € par élève et par an pour les fournitures et le matériel + 1,5 € par enfant pour la pharmacie
- **Budget d'investissement** : mobilier, équipement, matériel de motricité...
- **Aides à projet** : 180 € par classe / an
- **Participation financière aux sorties** : 300€ par classe et par an
- **Mise à disposition des gymnases** et créneaux escalade/piscine au Nautil
- **Sorties culturelles et partenariats** : Cinéma, Passerelles, Médiathèque...

LES MOYENS HUMAINS DEDIES PAR LA VILLE POUR LES ECOLES MATERNELLES

- **62** agents de restauration
- **48** Atsem au sein des écoles maternelles de la ville. L'obligation légale d'Atsem au sein d'une école est de une par école.
(1 Atsem par petite section et 1 pour 2 classes de moyens/grands)
- **1** classe de Toute Petite Section (TPS) avec 1 atsem et 1 professionnelle de la petite enfance à l'école Neruda.



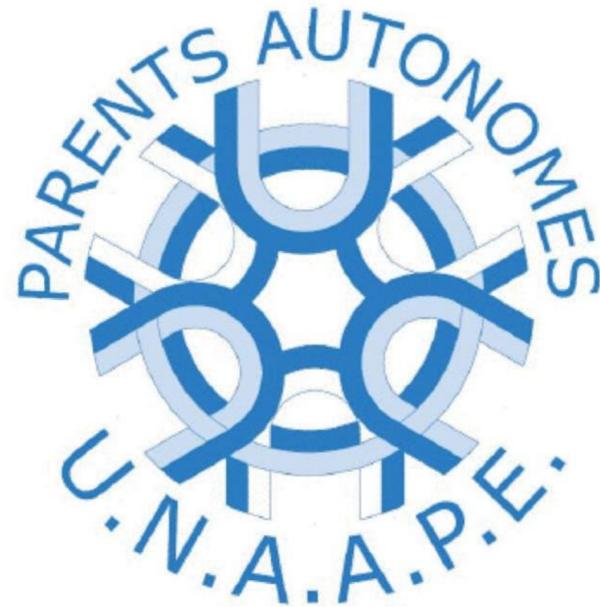
PRÉSENTATION DES ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES

LES ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES PRÉSENTES AU SEIN DES ÉCOLES DE LA VILLE

Objectif : Faciliter la participation des parents dans la vie de l'école et favoriser le dialogue entre eux et le reste de la communauté éducative.



*Fédération des conseils des
parents d'élèves*



*Associations Autonomes des
Parents d'élèves*

**Parents
Libres**

*Association de parents d'élèves
des écoles maternelles et
élémentaires Picasso*

*Les élections des parents d'élèves se déroulent en
octobre*

LE CONSEIL DES PARENTS

LE CONSEIL DES PARENTS

➤ Objectif :

Les 17 membres du Conseil des Parents représentent les familles de la ville par leurs diversités, les tranches d'âges de leurs enfants, leurs secteurs géographiques et leurs métiers. Ils se retrouvent une fois par trimestre pour échanger autour d'actions Parentalité (*cafés des parents, petit déj' des parents, sorties familles...*) Ce conseil des parents permet de répondre au plus près aux besoins des familles de la ville sur tous les sujets concernant la Parentalité (*devenir parents, la gestion des émotions, les écrans, l'adolescence...*).

➤ Les contacter :

conseildesparents@pontault-combault.fr

TROMBINOSCOPE DES MEMBRES DU CONSEIL DES PARENTS



Laëtitia Sevindik
Futur Parent



Christine Manquest
0/3 ans



Aurélie Dehais
0/3 ans



Férouz Dib
0/3 ans



Aziza Belhouz
3/6 ans



Kévin Gameiro
3/6 ans



Aurélia Emma
3/6 ans



Lorenzo Kivongele
3/6 ans



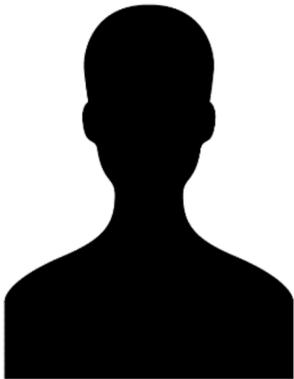
Elisabeth Reis
6/10 ans



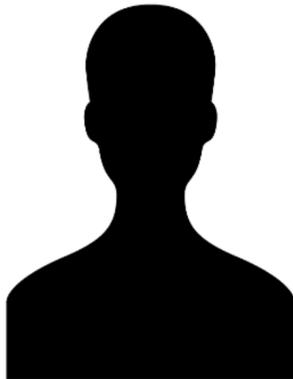
Sabine Ravi 6/10
ans



Adrien Corbin
6/10 ans



Charlène Mamoade
Motondo - 11/14 ans



Angélique Louissaint
11/14 ans



Clément Bireaud
11/14 ans



Stéphanie Bazile
11/14 ans



Mohamed Ouhssaine
15/18 ans



Sarra Bahri
15/18 ans



LES ACTIVITES PROPOSEES AU 3-6 ANS AU SEIN DE LA VILLE

LES ACTIVITES PROPOSEES AU 3-6 ANS

➤ Objectif :

Offrir à tous les enfants, un panel d'activités enrichissantes et complémentaires aux enseignements scolaires permettant la découverte du monde et participant à leur bon développement.

➤ Culture :

Le cinéma Apollo, La MJC-MPT « Boris Vian », le Centre Photographie d'Ile-de-France (CPIF), Les médiathèques « François Mitterrand » et « Pierre Thiriot », le pôle culturel des Passerelles, L'atelier de la cour carrée, Le conservatoire, les centres sociaux et culturels...

➤ Sport :

L'École Municipale Omnisports (l'EMO) accueille les enfants à partir de 3 ans pour une découverte et une initiation à différentes disciplines encadrées par des éducateurs sportifs diplômés.

L'inscription se fait par formulaire, à trouver sur le site de la ville

De nombreuses associations sportives soutenues par la municipalité, accueillent les enfants dès 4/5 ans.

**PRISE DE PAROLE DE
L'INFIRMIERE DU SERVICE
PETITE ENFANCE :
ANITA PLANCHE**

CAS PARTICULIERS : ALLERGIES OU PROBLEMES DE SANTE

Un médecin est à votre disposition pour vous renseigner et prendre les dispositions qui nous permettront d'accueillir votre enfant dans les meilleures conditions, sur les temps périscolaires :

- Elaboration d'un PAI
- Déploiement de moyens humains et/ou matériels adaptés à ses besoins
- S'adresser au secrétariat de la Direction Enfance Jeunesse, Education et Familles :
cmoreau@pontault-combault.fr

01 70 05 48 75

Un PAI c'est quoi ?

C'est un Protocole d'Accueil Individualisé qui définit les adaptations apportées à la vie de l'enfant en collectivité. Il répertorie les traitements et/ou les régimes médicaux et/ou alimentaire et précise, en cas de besoin, les aménagements de la scolarité en lien avec l'état de santé de l'enfant.

**PRISE DE PAROLE DU
PSYCHOLOGUE DU SERVICE
PETITE ENFANCE :
HOA CHUNG**

**COMMENT ACCOMPAGNER VOTRE ENFANT DANS
CETTE ETAPE CHARNIERE DE L'ENTREE A L'ECOLE ?**

MERCI
